

**PUBLIC**

Tout public

**ÂGE MINIMUM**

Pour s'inscrire le candidat doit être âgé de 15 ans révolus à la date de l'examen.

**LIEU**

Centre de formation « Chasse Nature » de Ty Blaise, à Brasparts.

**COÛT**

70 €

La Fédération vous offre la première validation après l'obtention de votre permis !

**DATES DE FORMATION 2022**

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| ▶ 21 au 25 Février  | ▶ 08 au 12 Août     |
| ▶ 11 au 15 Avril    | ▶ 03 au 07 Octobre  |
| ▶ 30 Mai au 03 Juin | ▶ 04 au 10 Novembre |

**RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION**

Chaque candidat se voit prêter un manuel pour sa préparation. Il peut aussi s'entraîner sur le site : [www.reussite-permisdechasser.com](http://www.reussite-permisdechasser.com)

**1 JOURNÉE + EXAMEN****BRASPARTS****FORMATION**

Avant de se présenter à l'examen du permis de chasser, le candidat doit suivre, sur une journée, les formations pratiques et théoriques obligatoires délivrées par la FDC29. Il vous sera également proposé de participer à des séances complémentaires pratique de renforcement.

Passé cette étape, le candidat se présente à l'examen officiel comprenant une épreuve pratique et théorique.

**CONTENU**

**THÉORIE** : la faune sauvage et ses habitats; la chasse; lois et règlements concernant la police de la chasse et de la nature; armes et munitions.

**PRATIQUE** : évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc; rangement d'une arme de chasse dans un véhicule; épreuve de tir réelle avec un fusil à canon basculant ou semiautomatique; épreuve de tir à arme rayée sur sanglier courant.